



Mars 2023

## Datavers, une nouvelle réorganisation du SI

1 an seulement après « DTSI De-main », voilà Datavers, une nouvelle réorganisation qui impacte les salariés du SI, au rythme du mouvement perpétuel.

La direction Data-IA projette de revoir l'organisation actuelle de ses équipes avec la création de 6 pôles et 18 départements à partir des compétences de la DSI DATA-IA et de la DSI Domaine Réseaux et Services (DRS). Cette réorganisation est supposée changer uniquement le rattachement managérial » selon la direction.

### Qui est concerné ?

264 salariés sont concernés par cette réorganisation :

- 136 personnes changent de rattachement managérial,
- 168 seront managés à distance dont 58 qui aujourd'hui ne le sont pas encore.

- 8 managers particulièrement touchés dont 4 qui perdent le management

La CFDT estime que cette réorganisation va créer des dégâts.

### Pourquoi cette nouvelle réorganisation ?

Est-ce une duperie? Pourquoi vouloir casser les collectifs de travail?

En effet, une équipe historique et soudée est plus réfractaire au changement et moins malléable.

### C'est pour quand ?

La direction souhaite mettre en œuvre ce projet au plus tard début juillet. Avant cela, le dossier doit passer en consultation en CSE qui doit rendre un avis sur le dossier.



La CFDT alerte sur le fort risque de mal-être.

La CFDT veillera à ce que l'accompagnement soit à la hauteur des dégâts prévisibles ! D'ores et déjà vos élus CSE ont demandé qu'une expertise externe soit réalisée.

## Enfin ! le rattachement du CSE TOTEM à celui de DTSI est voté en CSE DTSI

Le CSE de la société TOTEM France SA, filiale à 100% de Orange SA a souhaité apporter à ses ouvriers droits les mêmes droits aux ASC que ceux en vigueur au sein d'Orange SA en déléguant la gestion de la quasi-totalité de ses ASC au CSEE DTSI. Le CSE Totem va aussi déléguer la gestion des comptes de ses ouvriers droits et la gestion pour des prestations ASC mutualisées au niveau national au CSEC de l'UES Orange.

### Une solution temporaire d'un an jusqu'à la fin d'année dans l'intérêt des salariés de TOTEM

En mars 2023 les élus du CSE DTSI ont validé la proposition de convention entre le CSE DTSI-CSE Totem et le CSEC malgré les votes d'abstentions de la CFE CGC.

La CFDT est majoritaire au CSE Totem. La CFE CGC minoritaire, est évidemment contre ce rattachement qui ne lui permet pas de mettre en place son tableau magique.

Les salariés de TOTEM issus pour la plupart de DTSI sont très attachés aux prestations du Pack Liberté du CSE DTSI et celles du CSEC qui permettent l'accès à de nombreuses prestations vacances pour les enfants, et garde d'enfant. Le budget de la filiale sera suivi à part de celui de DTSI et cela de manière totalement étanche.

### Une décision actée de la compétence exclusive du CSE DTSI !

La direction avait indiqué contre toute attente, émettre des réserves sur cette résolution, sans préjuger de sa validité.

Le 5 avril, le Directeur des Relations Sociales Adrien Teurkia a confirmé que « La gestion des ASC relève de la compétence exclusive des Comités Sociaux et Economiques d'Etablissement. Chaque CSEE gère directement et de façon autonome ses activités et le budget correspondant. »

**Par conséquent l'intervention de la Direction n'était pas du tout fondée !**

# Pas vraiment RSE le déménagement de Portet sur Garonne vers Balma !

L'ensemble des occupants du site de Portet, au sud de Toulouse devront déménager vers le campus Tolosa à Balma, à l'est de l'agglomération. Le CSE a mandaté une commission transverse Santé Sécurité et Conditions de Travail ainsi que les experts de Syndex pour examiner ce projet SDIT selon une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le **16 mars 2023**, les élus du **CSE DTSI** convoqués pour la consultation sur ce seul point, ont voté à l'unanimité une résolution pour la présentation par la Direction de la partie Enquête Impact Humain au Travail du Groupe Pluridisciplinaire de Prévention. Ils ont refusé d'étudier ou de discuter un dossier copié-collé du dossier d'Information tout aussi pauvre en arguments. Le cabinet Syndex et les mandats de la CSSCT TT ont exposé la synthèse de leurs rapports respectifs, conséquents, chiffrés, argumentés, proposant plusieurs solutions alternatives.

## L'équivalent de 85 allers-retours Paris-New York !

Ce projet aggrave le Bilan d'Emissions de Gaz à Effets de Serre (BEGES) comme le démontre l'expertise Syndex. 149 TCO<sub>2</sub>eq. L'aggravation des temps de trajets domicile-travail sur la rocade de la quatrième ville de France est indéniable. C'est l'équivalent de 85 allers retours Paris New York !

Ce projet ne tient pas compte de la santé des portés, de leur sécurité (risque routier, fatigue, stress) et de leur vie privée. L'identification, l'analyse et prévention des risques sont absents du dossier de la Direction.

La CFDT réaffirme que ce déménagement est complètement injuste et que ce sont les salariés qui vont encore payer l'addition.

L'entreprise va réaliser une économie annuelle de 966 K€/annuels de loyers/taxes/charges au détriment des salariés qui vont perdre en pouvoir d'achat 330 k€/annuels. Le seul objectif de la Direction était de pouvoir résilier le bail de Portet avant le 31 mars 2023 et d'obtenir un recueil d'avis pour dérouler son projet.



## En dernier recours saisir la justice !

Les élus ont exprimé le vœu de voir ce projet définitivement abandonné ou modifié.

Face à l'inertie de la Direction, les élus ont décidé de ne rien lâcher et de saisir le tribunal de ce dossier « *Au regard de ce qui précède, et en particulier de l'absence de prise en compte sérieuse de l'impact environnemental de ce projet de déménagement vers Tolosa en violation de ses propres engagements d'une part et des obligations qui s'imposent à tous les employeurs en vertu, notamment, de l'article L 2312-8 du travail tel que modifié par la Loi Climat et Résilience, d'autre part.* »

**La délégation CFDT fera tout pour que cette procédure aboutisse. La Responsabilité de la DTSI est engagée. Elle ne peut pas afficher des bonnes intentions maquillées en vert (fresques climat, zéro carbone en 2040...) qu'elle saccage pour des raisons purement économiques et dans une vision du travail obsolète, au mépris des salariés et de la Planète.**

## Vos élus CFDT/UNSA au CSE DTSI

**Secrétaire :** Marie - Hélène EBURDY- MAUDUIT, **Trésorier :** Rémy VIGNAL

Pascal PELLETIER, Véronique TRUONG, Hamid GOUGACHE, Marie - Paule BLANCHET, Mohamed ROCHDI, Blandine FORESTIER, Bruno SANZAY, Mireille CHALULEAU, Eric MACAREZ.

David GIRARD, Monique G., Joël ANDOUCHE, Meriem BEN BELAID, Driss EL HAZZAT, Katia WUYAM, Thierry MONDOR, Patricia BANDRES, Thierry CHEVALIN, Marie - France BOUCHER, Chabane CHALAL.

**Représentants Syndicaux :** Jean - Michel DEHEZ, Anthony GORE.

RETROUVER NOS PUBLICATIONS CFDT SUR [Intr@noo](mailto:Intr@noo) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet :

<http://www.f3c-cfdt.fr/orange>

<https://www.facebook.com/cfdt.orange>

[http://twitter.com/CFDT\\_Orange](http://twitter.com/CFDT_Orange)



Avec notre webzine, retrouver le point de vue

CFDT sur l'actualité d'Orange

Inscrivez-vous ! [contact@cfdt-ftorange.fr](mailto:contact@cfdt-ftorange.fr)